Ontario

Ministère des Soins de longue durée

Guide du nouveau formulaire d'évaluation de la santé

Ce document décrit les modifications apportées au formulaire d'évaluation de la santé.
Veuillez envoyer les formulaires dûment remplis à Santé à domicile Ontario.
Avez-vous d'autres questions? Veuillez contacter HAFinfo.ltc@ontario.ca
Veillez à signer le formulaire dûment rempli.

Veuillez noter : Le formulaire d'évaluation de la santé peut être rempli par un médecin ou le personnel infirmier autorisé ou praticien.

Section du formulaire	Changements
État de l'évaluation	Cette section clarifiée permet aux praticiens d'indiquer si une évaluation antérieure a été effectuée et si l'état de santé du demandeur n'a pas changé. Dans ce cas, une réévaluation complète n'est pas nécessaire. • Indiquez « Évaluation initiale » si vous remplissez le formulaire d'évaluation de l'état de santé pour le demandeur pour la première fois. • Indiquez « Réévaluation » si vous avez déjà rempli le formulaire d'évaluation de l'état de santé pour le même demandeur. • Dans le cas d'une réévaluation, veuillez indiquer si l'état de santé du demandeur a changé depuis la dernière évaluation et remplir les sections appropriées du formulaire. Veuillez noter : Si l'état de santé du demandeur n'a pas changé depuis la dernière évaluation, vous n'avez qu'à remplir les sections « Renseignements sur le demandeur » et « Renseignements sur le praticien », puis à signer le formulaire.
Diagnostics médicaux	Cette section a été clarifiée pour indiquer que les praticiens sont invités à se concentrer sur les diagnostics les plus récents et les plus pertinents par rapport aux besoins de la personne en matière de soins de longue durée. • Les praticiens peuvent énumérer les informations sur le formulaire et/ou simplement joindre le profil cumulatif du patient. • Si ce profil cumulatif est joint, les praticiens sont invités à cocher la case correspondante.
Planification des soins avancés	Cette section a été clarifiée et demande aux praticiens de fournir des informations supplémentaires relatives à la planification avancée des soins, lorsqu'elles sont connues. • Les informations relatives à la planification des soins palliatifs et/ou aux directives anticipées doivent être fournies, lorsqu'elles sont connues; • Si les informations sont fournies dans une pièce jointe, les praticiens sont invités à l'indiquer.

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2025

Section du formulaire	Changements
Médicaments	Cette section a été révisée pour donner la priorité à des médicaments spécifiques. • Une liste de médicaments peut être jointe au formulaire ou fournie dans la zone de texte du formulaire. • Si la liste des médicaments actuels est incluse dans le profil cumulatif du patient, la case « Les renseignements sont inclus dans le profil cumulatif du patient joint au présent formulaire » doit être cochée En plus de noter les autres médicaments, les praticiens sont priés de s'assurer qu'ils indiquent où les « médicaments prioritaires », y compris benzodiazépines, antipsychotiques, autres médicaments psychotropes, opioïdes et diurétiques/ antiglycémiants ont été prescrits, et de fournir des informations supplémentaires le cas échéant. Comme pour les autres médicaments, il est particulièrement important que les établissements de soins de longue durée et les cliniciens sachent que ces médicaments ont été prescrits.
Trouble(s) lié(s) à la consommation d'une substance ou dépendance	Cette section a été élaborée afin de recueillir des informations spécifiques. • Répondez à la question de savoir si la personne souffre d'un trouble lié à la consommation d'une substance ou d'une dépendance à une substance, et précisez. • Des renseignements peuvent être fournis sur le traitement de maintien à la méthadone ou sur d'autres traitements pour le trouble lié à l'usage d'opioïdes, y compris les renseignements sur le prescripteur et la pharmacie associée. Lorsqu'une substance ou un médicament est prescrit sans rapport avec un trouble lié à la consommation d'une substance ou une dépendance (p. ex. à des fins thérapeutiques), cela doit être indiqué dans la section Médicaments. Remarque : Cette section contient uniquement des renseignements sur les prescripteurs et les pharmacies pour les traitements des troubles liés à la consommation de substances et à la dépendance.
Comportements réactifs	Cette section a été clarifiée et la formulation a été mise à jour. Les praticiens sont invités à décrire tout comportement actuel et/ou tout comportement au cours des 12 derniers mois, s'ils en ont connaissance.
Plaies	Cette section a été clarifiée afin d'inclure des informations sur les plaies et le soin des plaies. Si le demandeur dispose d'un spécialiste du soin des plaies, indiquez son nom et ses coordonnées dans les champs prévus à cet effet. Si cela est connu, il convient également d'indiquer dans la zone de texte supplémentaire si le spécialiste du soin des plaies continuera à prodiguer des soins après l'admission dans un établissement de soins de longue durée.

Section du formulaire	Changements
Dépistage de la tuberculose (TB)	Veuillez noter : Une radiographie pulmonaire n'est plus exigée pour tous les demandeurs de soins de longue durée en Ontario. Les praticiens sont invités à dépister les symptômes et les facteurs de risque. Lorsque le dépistage ne peut être réalisé, les praticiens sont invités à indiquer que le dépistage n'a pas été réalisé.
Instruments médicaux et appareils fonctionnels/ adaptatifs	Cette section a été élaborée afin de recueillir des informations spécifiques. Lorsque ces renseignements sont connus, les praticiens qui remplissent le formulaire sont invités à fournir des précisions, telles que la fréquence d'utilisation, la manière dont l'instrument est nettoyé ou remplacé, ainsi que tout autre renseignement pertinent, dans la case « Commentaires/spécifications supplémentaires » du formulaire.
Ajout du profil cumulatif du patient	Remarque : Plusieurs sections du formulaire comportent une option « (Les renseignements sont inclus dans le profil cumulatif du patient joint) » dans l'en-tête de la section. • Lorsque les renseignements figurent dans le profil cumulatif du patient joint et que cette option est vérifiée, le praticien n'est pas tenu de remplir cette section particulière du formulaire, mais peut fournir des renseignements supplémentaires pertinents, s'il en a connaissance, dans la zone de texte prévue à cet effet.
Indiquant que l'information n'est pas connue	Des sections clés du formulaire ont été révisées pour permettre aux praticiens d'indiquer qu'ils n'ont pas accès à des informations spécifiques telles que les vaccins récents. Des cases à cocher « Inconnu » sont prévues pour diverses questions obligatoires qui doivent être complétées en sélectionnant une case à cocher et/ou en fournissant des informations supplémentaires. Cette mesure vise également à clarifier aux destinataires des formulaires remplis qu'ils n'ont pas besoin de communiquer avec les praticiens pour obtenir des renseignements que ces derniers ne possèdent pas.
Longueur du formulaire	Le formulaire a été remanié et certaines sections comportent plus d'espace pour que les praticiens puissent y inclure des informations. En outre, un certain nombre de questions ont été clarifiées par rapport à la version précédente. Le formulaire révisé a été élaboré en collaboration avec l'Ontario Medical Association, des associations d'infirmières et d'infirmiers, Santé à domicile Ontario et d'autres partenaires, et se veut plus clair et plus facile à remplir.

Remarque : N'oubliez pas de signer le formulaire rempli avant de l'envoyer.